

**ATTESTATION DE DÉPÔT
D'UN MANUEL D'ACTIVITÉS PARTICULIÈRES
avec des AÉRONEFS TÉLÉPILOTÉS**

Délivrée conformément au paragraphe 3.5.1 de l'annexe II de l'arrêté du 11 avril 2012 relatif à la conception des aéronefs civils qui circulent sans aucune personne à bord, aux conditions de leur emploi et sur les capacités requises des personnes qui les utilisent.

Nom et adresse de l'exploitant :

**PANGAIA - Michel BALUT
10 Place Pinel
Hall B
75013 PARIS**

a déposé auprès de la Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord :

- un Manuel d'Activités Particulières

Référence : MAP Pangaia

Édition n°1.0 du 01/07/15 ;

Note : Cette édition du MAP est applicable par l'exploitant à compter de la réception de cette attestation de dépôt.

- une Déclaration de conformité aux dispositions réglementaires datée du 04/07/15.

PERIMETRE DES ACTIVITES CONCERNEES :

Activité	Scénario	Aéronef			
		Constructeur	Type	Famille	Catégorie
OBS	S-1 S-3	SNT2 STUDIOSPORT	Phantom 3 P76DCF11016796	Quadricoptère	D

Légende :

[OBS] Les relevés, photographies, observations et surveillances aériennes, qui comprennent la participation aux activités de lutte contre l'incendie

Dans le cadre du scénario S3, une autorisation préfectorale est exigée au § 4 de l'arrête relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs qui circulent sans personne à bord. Celle-ci ne sera délivrée que pour les aéronefs télépilotes et les télépilotes inscrits dans la version du MAP en vigueur.

Fait le 15/09/15

Cachet et Signature :

Direction de sécurité de l'aviation civile nord
Division Aviation Générale
Subdivision Aérodrome et Exploitants aériens
9, rue de Champagne
91200 ATHIS-MONS

L'inspectrice de surveillance

Céline ARTIGUET

